



Département des ressources humaines

Décision n°2024-176

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de référent d'applications au département des ressources numériques, en charge du SI de la relation usagers et de l'urbanisme au sein du service population et entreprises

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi de référent d'applications va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Référent.e applications sur le SI de la relation usagers et de l'urbanisme au sein du service population et entreprises :

- prendre en charge l'intégration des nouvelles applications dans le parc applicatif
- prendre en charge les tâches techniques liées à l'intégration de logiciels (rédactions techniques, reprise de données, interfaces, paramétrage, recette, ...), en collaboration avec les éditeurs/intégrateurs concernés
- assurer le rôle de référent.e application en lien avec le gestionnaire d'application de la direction métier. Dans ce cadre, vous assurez le support de niveau 3 avec le soutien de l'éditeur. Vous apportez votre expertise pour accompagner les utilisateurs : répondre à leurs demandes, gérer les incidents, proposer des corrections ou contournements, alimenter la base de connaissances. Vous prenez en charge les demandes d'évolution et pilotez le déploiement des nouvelles versions. Vous vous coordonnez avec le gestionnaire métier pour la gestion des droits, le paramétrage et l'organisation des formations.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240223-2024_176DEC-AU
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Nantes Métropole - Décision

- proposer des améliorations et traitements préventifs pour optimiser le maintien en conditions opérationnelles
- accompagner la DIS (Direction des Infrastructures et Services) à l'occasion de la mise en place de logiciels ou dans le cadre de la résolution des problèmes (participation au diagnostic, vérification du bon fonctionnement)
- participer à l'informatisation des directions métiers au travers de projets informatiques de petite ou moyenne importance
- développer des scripts, requêtes et interfaces applicatives
- maintenir à jour la documentation et les éléments descriptifs des applications

Décide,

Article 1 : L'emploi de référent d'applications au département des ressources numériques, en charge du SI de la relation usagers et de l'urbanisme au sein du service population et entreprises, est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux, à savoir au minimum 376 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **23 FEV. 2024**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée


Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

26 FEV. 2024